La Commission de l'armée

Paris, 20 juin. — La Commission de l'armée a repoussé définitivement aujourd'hui la proposition de M. Bérenger, adoptée par le Sénat, et tendant à incorporer au bout d'un an, dans l'armée régulière, les disciplinaires des bataillons d'Afrique, dont la conduite aura été satisfaisante pendant ce laps de temps.

Le monopole de la rectification de l'alcool

Paris, 20 juin. — La proposition de M. Guillemet tendant à confier à l'Etat le monopole de la rectification de l'alcool a fait l'objet d'un échange de vues au sein de la commission nommée pour l'examiner. A l'unanimité, la commission s'est montrée favorable au principe de cette proposition. M. César Duval a été nommé président, M. Lannelongue vice-président.

Le Congrès athlétique international

Paris, 20 juin. — Ce matin, à dix heures et demie, les membres du Congrès athlétique international ont été reçus au ministère de l'intérieur; en dehors des délégués étrangers, nous avons remarqué MM. de Coubertin, de Saint Clair, comte de Villiers, vicomte de Janzé, de Caravon-Latour, etc. M. Ch. Dupuy, étant sérieusement indisposé, s'est fait remplacer par le directeur de son cabinet. M. Sainsère, qui a souhaité la bienvenue aux délégués.

Cependant, désireux de montrer l'intérêt qu'il porte au Congrès, le président du Conseil, a fait annoncer qu'il se rendrait, si sa santé le permet, à la fête de charité donnée demain soir au bois de Boulogne (Pré-Catelan): en l'honneur des membres du Congrès. Cet après-midi, à trois heures et demie, continuation des séances à la Sorbonne.

Le traité anglo-congolais

Berlin, 20 juin. — On assure que l'Angleterre, afin d'éviter la réunion d'une conférence internationale qui s'occuperait forcément de la question d'Egypte, aurait fait droit aux réclamations de l'Allemagne. Elle renoncerait aussi aux stipulations de l'article 3 du traité du 12 mai relatif à la cession à bail de la bande de 25 kilomètres entre les lacs Tanganyka et Albert-Edouard. On dit que l'Allemagne permettrait, par contre, jonction télégraphique des possessions du Cap avec le haut Nil.

Situation critique en Italie

Rome, 20 juin. — Les nouvelles de Sicile deviennent de jour en jour plus graves et plus menaçantes.

Pendant la nuit, les murs des villages sont couverts de paroles de sang et de vengeance.

Les épis sont rares et la misère augmente, tandis que l'espoir d'une bonne récolte diminue.

Inquiet de la tournure que prennent les choses, le général Morra di Lavriona parcourt, en ce moment, les districts miniers où règne la crise.

A Grotte, un ouvrier extracteur de soufre résumait la situation en deux mots :

« Général, nous n'avons rien à manger : que faut-il faire : voler ou nous soulever ? »

Malgré la rigueur de sa mission, le général Morra fait distribuer de nombreux secours et poursuit son inspection, entremêlée d'aumônes et d'arrestations.

Une catastrophe en Russie. — 45 personnes noyées

St-Pétersbourg, 20 juin. — Un terrible accident s'est produit sur une rivière de la province de Samara; une société de 70 personnes, qui revenait d'une fête populaire, s'était embarquée sur un bateau en mauvais état, pour traverser la rivière, l'embarcation ayant sombré, 45 d'entre les personnes qui la montaient ont été noyées.

Arrivée du Tsarewitch en Angleterre

Londres, 20 juin. — Le yacht *Etoile polaire*, ayant à bord le tsarewitch, est arrivé à Gravesend à 1 heure 30 de l'après-midi; les forts ont salué le yacht impérial. Le tsarewitch a reçu, à son bord, le premier secrétaire de l'ambassade russe, et l'envoyé spécial de la reine ; le tsarewitch est parti aujourd'hui pour Wauton, où se trouve le prince Louis de Battenberg.

Terrible mort d'un aéronaute. — Une chute de 1,500 mètres

Créfeld, 20 juin. — L'aéronaute Lattemann, qui avait fait une ascension à bord du ballon *Fin de Siècle*, est tombé brusquement d'une hauteur de 1500 mètres par suite du fonctionnement défectueux du parachute. Latteman a expiré quelques minutes après. Un aéronaute de Francfort, qui accompagnait Lattemann, est descendu heureusement à l'aide du parachute dit *de touriste*.

La valise ensanglantée à Puteaux

Paris, 20 juin. — Nous avons parlé d'une valise ensanglantée dans un champ, près de Puteaux, par un nommé Nicolas, cultivateur à Nanterre. On ne sait encore s'il y a crime ; mais on pense que le propriétaire de la valise étant en état d'ivresse se sera blessé en tombant et aura oublié la valise dans le champ. Le commissaire de police de Puteaux continue son enquête.

Cornélius Herz

Paris, 20 juin. — Une dépêche émanant, dit la *Patrie*, d'un membre de notre ambassade à Londres constate que le reclus de Bournemouth, malgré tous les bruits répandus récemment sur l'aggravation de sa situation, se trouve au contraire dans un état de santé qui n'offre absolument rien d'inquiétant pour lui. Il sort et se promène comme un malade qui se porte bien (*sic*). Le singulier malade de Bournemouth reçoit aussi très souvent à sa table et paraît fort peu soucieux de tout le bruit qui s'est fait autour de lui et de celui qui se prépare encore.

Grand déjeuner à l'Elysée

Paris, 20 juin. — Le président de la République et Mme Carnot ont offert aujourd'hui leur grand déjeuner habituel aux membres des comités des deux Salons et artistes qui ont obtenu des récompenses. Mme Carnot avait à sa droite M. G. Leygues, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et à sa gauche M. Bonnat, président de la Société des artistes français.

Le président de la République avait à sa droite M. Puvis de Chavannes, président de la Société nationale des beaux-arts, et à sa gauche M. Ambroise Thomas. Tous les salons de l'Elysée étaient ornés de superbes corbeilles de fleurs et de massifs de plantes vertes. La table comprenait cent couverts; on a admiré principalement un surtout en biscuit de Sèvres, composé d'une vingtaine de pièces représentant divers sujets de chasse. La musique de la garde républicaine a joué pendant toute la durée du déjeuner les meilleurs morceaux de son répertoire.

Le voyage de M. Carnot à Lyon

Lyon, 20 juin. — Les préparatifs pour la réception du président de la République sont poursuivis avec une rare activité. Déjà toutes les rues sont décorées de grands mâts qui, reliés l'un à l'autre par des chaînes de lampions, formeront, de Bellecour aux Terreaux, une voûte de 30.000 feux multicolores.

Un escapé de Waterloo

M. Donnet de Vorges, ancien garde du corps de Charles X, médaillé de Ste-Hélène, est mort lundi, à Paris, à l'âge de cent ans. M. Donnet de Vorges aimait à raconter dans sa vieillesse qu'il avait combattu parmi les cuirassiers à Waterloo et qu'il y avait miraculeusement échappé à la mort lors de la charge commandée par Nansouty et qui causa le massacre des cuirassiers dans le chemin creux d'Ohain.

Une proposition de M. Viviani

Paris, 20 juin. — M. Viviani doit saisir la Chambre d'une proposition portant abrogation des dispositions pénales qui punissent l'adultère du mari ou de la femme (articles 336, 337, 338, et 339 du Code pénal).

Le député socialiste de la Seine donne comme motif de son originale proposition que l'adultère est une faute contre le mariage, laquelle est suffisamment punie par le divorce. Il ajoute qu'en bien des cas, la poursuite en adultère n'est qu'un moyen de chantage de la part de l'époux trompé vis-à-vis de son infidèle moitié, le premier offrant à l'audience correctionnelle le désistement de sa plainte contre l'engagement de la seconde de faire défaut dans l'instance en divorce qu'il compte lui intenter.

Prétendue affaire d'espionnage

Lunéville, 20 juin. — L'individu arrêté comme espion à Schirmeck (Alsace-Lorraine) et disant se nommer Kindel, sous-officier déserteur, est en réalité le nommé Dupont, de Lunéville, ancien clerc d'avoué. Dupont passe pour un déséquilibré.

Les frais de voiture d'un fonctionnaire

On se rappelle le bruit mené il y a quelque temps à propos de la note de frais de voitures payés en 1889, pendant l'Exposition, à M. Favette, ancien chef de cabinet des ministres du commerce et de la justice. Cette note s'élevait à plus de 20,000 francs et l'on compta qu'en moyenne M. Favette avait dépensé plus de 300 francs de voitures par jour.

La commission des comptes, saisie par le Conseil d'Etat du dossier de cette affaire, a entendu mardi M. Jules Roche, qui était ministre du commerce en 1889. M. Jules Roche a vainement essayé de justifier la gestion de son ancien subordonné. La commission a décidé de demander à la Chambre de renvoyer le dossier au président du Conseil, pour qu'il prononce telle mesure de rigueur qu'il jugera convenable contre M. Favette, qui est encore actuellement directeur au ministère du commerce.

Le gros lot

C'est M. Gazin, propriétaire du café de la Gare, à Joinville, qui a gagné le lot de 250.000 francs au dernier tirage des obligations à lots de Panama, nº 867,328.

Explosion dans une caserne

Constance (Allemagne), 20 juin. — Une explosion s'est produite vers quatre heures du matin dans la caserne du 114e régiment d'infanterie, dans un souterrain précédant les cuisines. Un engin placé dans des conditions encore ignorées a fait explosion au moment où le cuisinier s'apprêtait à gravir l'escalier conduisant dans la cour. Il était composé d'une petite boite de fer blanc chargée de poudre et munie d'une mèche. La détonation a été assez faible et n'a produit que des dégâts insignifiants. L'engin a dû, peu de temps avant l'explosion, être déposé par un soldat, car on n'aurait pu le lancer du dehors.

Tremblement de terre en Algérie

Oran, 20 juin. — Une forte secousse de tremblement de terre s'est produite cette nuit à une heure. Elle a duré 4 secondes. Les habitants du quartier de Calere ont abandonné leurs maisons et ont campé pendant le reste de la nuit sur la place de la Poissonnerie.

La « Navarraise »

Londres, 20 juin. — M. Massenet a terminé hier les répétitions de son opéra la *Navarraise*, dont la première représentation sera donnée ce soir à Covent Garden. C'est Mme Calvé qui tiendra le principal rôle, qui a été composé pour elle par M. Massenet. Elle sera secondée par MM. Alvarez (ténor) et Plançon. L'orchestre sera dirigé *par M. Flon*.

L'Allemagne et le traité anglo congolais

Berlin, 20 juin. — Le bruit court à Berlin que sir Edward Malet, ambassadeur d'Angleterre, vient de donner sa démission. La tournure qu'a pris l'incident du traité anglo-congolais en Allemagne ne serait pas étrangère à cette détermination.

Berlin, 20 juin. — Le prince Henri de Prusse, frère de l'empereur, a, dans un récent entretien avec l'amiral Von der Goltz, à Kiel, exprimé en termes très vifs son jugement sur la politique coloniale anglaise en Afrique, en déclarant que jamais elle ne serait acceptée par l'Allemagne. Le prince aurait ajouté : « En ce qui concerne le roi Léopold, il croyait que celui ci, dans ses accords avec l'Angleterre, avait surtout obéi à d'immédiats besoins d'argent. »

La situation en Italie

Rome, 20 juin. — Le président du Sénat annonce qu'il a manifesté samedi à M. Crispi la vive indignation du Sénat en présence de l'attentat commis sur sa personne, et qu'il l'a félicité d'avoir échappé à tout danger; en souhaitant que sa vie consacrée tout entière au service du roi et de la patrie soit de longue durée. (Applaudissements chaleureux et prolongés.)

A la Chambre, la discussion des mesures financières est reprise. M. Vacchelli, rapporteur de la commission, déclare que le gouvernement n'a pas fait de modification à son plan primitif et maintient l'impôt sur le sel. Le rapporteur croit qu'on pourrait surseoir à l'augmentation de l'impôt sur la rente en se limitant à une augmentation raisonnable de la taxe en général. Il ajoute que la promesse de vingt autres millions d'économie n'a rien de solide.

Rome, 20 juin. — La Chambre a voté à une grande majorité le passage à la discussion des articles sur les mesures financières du gouvernement. Le vote a eu lieu à l'appel nominal à la demande l'extrême gauche.

Mort d'un archevêque en Amérique

New-York, 20 juin. — Mgr Cachen, archevêque catholique de Saint-Boniface (Maitoba), est mort mardi.

Les pêcheries de Behring

Washington, 20 juin. — Les Etats-Unis émettent 1 prétention d'interdire la pêche dans la mer de Behring à toutes les nations, l'Angleterre exceptée.

Les courses de Colombes

Paris, 20 juin. — Prix de Pau: 1er, Imposteur; 2e, Skirmisch; 3e, Biset. — Prix de Bordeaux : 1er, Coriolan; 2e, Egéon; 3e, Saint-Serge. — Prix de Nice : 1er, Thym; 2e, Karacousse; 3e, La Fleur. — Prix de Tarbes : 1er, Artus; 2e, Yvetot; 3e, Banquette. — Prix de Cannes : 1er, Xaïma; 2e, La Villette; 3e, Cette. — Courses anglaises, Ascot Royal ant Cup : 1er, Victor Wild; 2e, Avington; 3e, Maundy Money.

Situation météorologique. — Roubaix, 21 juin. — Hauteur barométrique 766 Température
A sept heures du matin 12 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 20 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 18 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 20 juin. — Voici, d'après le bureau central météorologique, l'état général de l'atmosphère, aujourd'hui, mercredi, 20 juin :

Les fortes pressions de l'Atlantique, qui s'étaient avancées jusque sur l'ouest de la France, se propagent à l'Allemagne. Le baromètre reste bas dans le nord des Iles-Britanniques (758 mm.) et dans le centre de la Russie (Moscou, 752 mm.) Le vent est modéré d'entre sud et ouest sur la Manche, la Bretagne, faible et variable en Gascogne et en Provence. Des pluies sont signalées sur le centre du continent, les Iles-Britanniques et l'est de la France. La température se relève sur nos régions; elle était, ce matin, de 11° à Stornoway, 15 Paris, 18 à Alger et 25 à Brindisi. On notait 8 au pic du Midi, 7 au mont Ventoux, 2 au puy de Dôme. *En France, la température ascendante va devenir voisine de la normale avec temps assez beau ou beau*

AVIS AUX JEUNES FILLES

J'ai toujours remarqué que Sainte-Catherine
Coiffe exclusivement celles qui n'ont pas su
Employer le Congo pour avoir belle mine,
Et c'est pour cela seul qu'elles n'ont jamais plu.
Un philosophe, au savonnier Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le concours hippique de Roubaix. — Ce concours s'annonce comme devant être des plus brillants. Pour le dimanche 24 courant, les engagements arrivent de toute part. Le concours des poulains réunira un grand nombre de sujets d'élite et rarement nous pourrons constater un pareil résultat. Les engagements pour les attelages sont également excessivement nombreux et quant aux chevaux d'obstacles, on pourra y admirer les principaux sujets des concours de Paris, Nice, Bruxelles, Lille, etc.

Succès à Bruxelles d'un musicien roubaisien. — Un télégramme nous apprend que notre concitoyen, M. Auguste Lardinois vient d'obtenir, au concours de clarinette, qui a eu lieu au Conservatoire de Bruxelles, le premier prix, avec distinction. Il y avait seize concurrents. M. Lardinois est un élève de M. P. Fournier. Ce succès fait honneur au maître et à l'élève ; nous les félicitons bien sincèrement.

Au concours des Rosati. — M. Losfeld, de Roubaix, vient d'obtenir avec M. Plouchart, de Paris, le deuxième prix de la troisième section (poésie française), au concours littéraire des *Rosati*. La proclamation des lauréats aura lieu dimanche prochain à Fontenay-aux-Roses.

Ouverture de l'Ecole de natation. — L'Ecole de natation ouvrira ses portes au public, pour la saison, dimanche prochain, 24 juin.

Expulsion d'un pauvre ménage par un cabaretier socialiste. — Nous avons reçu la lettre suivante du citoyen Decottignies, cabaretier, rue Watt :

« Monsieur le Rédacteur,

» Dans votre journal, daté du 20 juin, dans un article intitulé : *Scandaleux procédé d'un cabaretier socialiste*, vous dites que j'ai descendu dans la cour le mobilier d'une malheureuse famille. Cela est l'exacte vérité. Mais, en deux mots, je veux vous faire savoir comment les choses se sont passées. Ma femme faisait remarquer à la femme Hennebert quelle était aussi dans une grande nécessité et qu'elle avait besoin d'argent; sur ce, la femme Hennebert lui dit : « Je ne puis vous donner d'argent, mon mari boit encore aujourd'hui. D'ailleurs, j'ai loué une mansarde, et le plus grand plaisir que vous pouvez me faire, c'est de mettre mon mobilier dehors. »

» En rentrant de mon travail, je fis ce que cette femme avait demandé.

» Sur ces entrefaites, M. Hennebert entra ivre, et, ôtant sa redingote, il cria : « Nous verrons qui sera maître ici ! »

» Sans aucune explication, m'empoignant par le cou, il menaça de m'étrangler. Ces faits et les dires de la femme ont eu lieu devant deux témoins. Voyant qu'il ne pouvait pas venir à bout de moi, vu son état d'ébriété, sa femme partit au commissariat du quartier et le commissaire fit remonter le mobilier, ce à quoi je ne me suis pas opposé. Voila la vérité la plus exacte.

» Recevez, Monsieur, mes salutations sincères.

» ARTHUR DECOTTIGNIES,
» *Cabaretier.* »

Au reçu de cette lettre, nous nous sommes rendus chez le citoyen Decottignies, que nous avons trouvé en compagnie d'un autre citoyen, témoin de la scène que nous avons rapportée. Mme Decottignies était également présente. Elle nous a confirmé la lettre de son mari, et, sur notre demande, a prié la femme Hennebert de descendre.

Mme Hennebert, tenant dans ses bras son enfant de quatre mois, nous a déclaré, devant M. et Mme Decottignies, que son mari avait été mis à la porte de chez lui par M. Decottignies depuis jeudi dernier. En présence de ce procédé, Mme Hennebert avait loué ailleurs une mansarde, mais quand le loueur apprit qu'elle avait trois enfants, il refusa de la recevoir. Quand Mme Hennebert fit part de ses ennuis à Mme Decottignies, celle-ci ne voulut rien entendre et dit : — Puisque vous voulez habiter ailleurs, et que vous ne me payez pas votre loyer, mon mari va descendre votre mobilier! — Il peut le faire! répondit Mme Hennebert.. Cependant, nous dit-elle, je dois ajouter que M. *Decottignies n'a pas voulu tout d'abord me* renvoyer. C'est sur les instances de sa femme qu'il a consenti à mettre mon mobilier dans la cour.

Mme Decottignies intervient alors, et une discussion a lieu entre les deux femmes. Mme Decottignies affirme que c'est la femme Hennebert qui a voulu que l'on descendit son mobilier, la femme Hennebert lui donne le démenti le plus formel, et alors une scène des plus regrettables a lieu, au cours de laquelle M. Decottignies est obligé de prier sa femme de sortir.

En résumé, Mme Hennebert confirme l'exactitude de notre récit.

— Mais, disons-nous à M. Decottignies, quand bien même la femme Hennebert vous aurait dit de l'aider à mettre son mobilier dehors, vous n'aviez pas le droit de le faire, sans l'autorisation de son mari ?

— C'est vrai, répond M. Decottignies, et j'avoue avoir eu tort... Mais, je dis aussi qu'Hennebert a voulu me frapper quand il est rentré. C'est sa femme qui l'a fait appeler pour cela !...

Mme Hennebert proteste, Mme Decottignies la dément, et, après avoir appris que M. Hennebert était sorti depuis mardi de l'hôpital, pour aller habiter chez sa mère, nous avons cru devoir prendre congé de M. Decottignies.

A nos lecteurs de juger.

Le drame de la rue Lacroix. — De l'enquête faite mercredi par M. Chapé, commissaire de police, il résulte que Gabrielle Lefebvre a bien frappé Emile Blot, avec des ciseaux. En effet, ces ciseaux ont été retrouvés couverts de sang, au domicile de la jeune fille. Mais, confrontée avec Emile Blot, Gabrielle Lefebvre, dont l'état ne s'est pas amélioré, n'a pu prononcer une parole.

Les vols nocturnes. — Arrestation d'une jeune fille inculpée de complicité. — Sur l'ordre de M. Broigne, commissaire de police, les agents Chantrain et Lefebvre ont arrêté, mardi, à minuit, à son domicile, rue de Mouveaux, cour Valentin, au moment où elle arrivait de Calais, la fille Mélanie Glorieux, âgée de 17 ans, inculpée de complicité des vols commis la nuit, avec effraction, chez MM. Maréchal, rue de l'Industrie, Dejonker, place d'Amiens, et Deseyn, rue de Lille. Nous avons déjà annoncé *l'arrestation de ses complices, Richard D'Aht* et Cyrille Seigneur. La fille Glorieux était en possession de bijoux, dont elle n'a pu expliquer la provenance, et de reconnaissances du Mont-de-Piété. Dans une petite malle qu'elle rapportait de Calais, se trouvait une grande quantité de linge et différents objets appartenant aux personnes dévalisées. Interrogée mercredi matin par M. Broigne, commissaire de police, Mélanie Glorieux a refusé de répondre. Elle a été écrouée au dépôt central, en attendant son transfert à Lille.

Une descente du Juge d'instruction à l'Hôtel-Dieu. — *La rixe de la rue Saint-Antoine.* — Dans la matinée de mercredi, vers dix heures, M. Deblock, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Montagne, descendait à l'Hôtel-Dieu. Il a interrogé, dans la salle St-Jean, l'ouvrier rattacheur du nom d'Adrien Duthoit, qui, dans la soirée de *dimanche dernier, au cours d'une rixe, à l'estaminet* Dekeyser, rue Saint-Antoine, avec un autre rattacheur, son camarade de chambre, Edouard Lenseigne, a été frappé à la tête par ce dernier d'un instrument contondant.

La victime avait d'abord parlé d'un casse-tête; mais on sait maintenant qu'il s'agit d'une simple clef, et la blessure se borne, en réalité, à une plaie longitudinale au front, sans aucun caractère sérieux. Après une très courte entrevue avec Adrien Duthoit, le magistrat a quitté l'hôpital.

Les dénicheurs d'oiseaux. — *Un jeune homme de seize ans, tombé en bas d'un arbre, et blessé grièvement.* — Un ouvrier du service de nuit du peignage veuve Fouan-Leman et fils, à Tourcoing, A. Vanghisdalle, âgé de seize ans, demeurant à Roubaix, rue Jean-Bart, cour Vanneste, avait quitté le travail, mercredi matin, à six heures.

Au lieu de rentrer à la maison, pour prendre du repos, il accepta de faire une promenade avec des amis, le long du canal, du côté du Beau-Chêne. On s'amusa, au bord de l'eau, à pêcher des petits poissons; puis la bande joyeuse eut l'idée de dénicher des oiseaux, dans un taillis du voisinage. Le jeune homme grimpa à l'arbre avec les autres; mais il perdit pied sur une branche trop flexible, et dégringola jusqu'en bas, d'une hauteur de plusieurs mètres.

Comme il était dans l'impossibilité de se relever, ses compagnons, avec le concours de plusieurs passants, le transportèrent dans l'habitation la plus proche, pendant qu'on allait réclamer du secours au poste de police du pont Morel. Bientôt arrivait M. Delattre, médecin, qui constata que le pauvre garçon s'était fracturé l'épaule gauche, dans des conditions de gravité exceptionnelles. Il le fit admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où M. le docteur Butruille, dans la matinée même, pratiquait la résection de l'extrémité de l'humérus.

Alexandre Vanghisdalle est le cadet de cinq enfants, dont l'aîné est au service militaire; seul avec son père, il assurait l'existence de la famille. Par suite de l'opération indispensable qu'il a dû subir, le malheureux est fortement exposé à ne pas conserver l'usage du bras.

C'est à 3 fr. 80 le kilog que se vendra, à partir du 16 juin, le délicieux beurre d'Oostcamp, qui arrive frais tous les jours, rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales.

Beurre de conserves à des prix exceptionnels; conditions spéciales pour les hôteliers et les pâtissiers. 76578

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — M. E. Vaultier, ingénieur-constructeur à Saint-Quentin vient de faire don au cours de chauffeurs de l'Ecole d'un specimen des divers appareils pour chaudières à vapeur construits par lui et ayant figuré à l'Exposition de Lille.

Arrestation d'un cabaretier pour escroquerie. — En vertu d'un mandat d'amener, décerné par M. Delalé, juge d'instruction à Lille, la police de sûreté a procédé, mercredi matin, à 11 heures, à l'arrestation d'un cabaretier de la rue Magenta, Jules Bauduin, inculpé d'escroquerie. Bauduin a été écroué au dépôt central, en attendant son transfert à Lille.

Menus faits — M. le docteur Bernard a ordonné le transport à l'Hôtel-Dieu d'un fileur, de chez M. Etienne Motte, rue d'Alger, Camille Sablé, du hameau du Judas, à Mouscron, qui, mercredi, à six heures du soir, a eu les deux doigts de la main gauche écrasés, en voulant retirer de la laine de son métier.

— Neuf chiens errants ont été mis en fourrière, dans la journée de mardi, et des procès-verbaux ont été dressés contre tous les propriétaires de ces chiens.

Croix. — *Le concours des « Rosati ».* — M. Odon Carette, de Croix, vient de remporter le troisième prix de la deuxième section (chanson patoise sur la Bière) au concours littéraire des *Rosati*.

Flers. — Un arrêté préfectoral du 15 juin, interdit, à partir du 21 juin jusqu'au 21 juillet, la circulation sur la route départementale nº 14, entre la Brasserie du Tape-Autour, à Mons-en-Barœul, et le Petit-Wasquehal. Pendant cette interruption, que nécessitent des travaux de grosses réparations, la circulation des voitures aura lieu : 1º Sur le côté de la route départementale nº 14, par le chemin d'intérêt commun nº 21, le chemin de grande communication nº 6, et les chemins vicinaux ordinaires nos 3 et 4, de Flers; 2º Sur le côté gauche de la même route départementale, par le chemin vicinal ordinaire nº 2, de Mons-en-Barœul, les chemins vicinaux nos 2 et 4, de Marcq-en-Barœul, et les chemins vicinaux nos 3 et 5, de Wasquehal.

Lys-lez-Lannoy. — *Une agression nocturne.* — Il ne se passe pas de semaine que nous n'ayons à relater des agressions nocturnes; mardi encore, à 11 heures du soir, un tisserand de Lys-lez-Lannoy, Louis Dobry, a été assailli et brutalement frappé, en passant au hameau du *Fresnoy*, par un certain Delphin Goudez, qui ne l'a abandonné que sur le conseil d'un de ses camarades.

Une jeune fille, bien élevée, munie d'un brevet supérieur, enseignant déjà dans quelques bonnes familles, dispose encore de quelques heures par jour. Références de premier ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales A. M. A. N. 76213

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égoûts, aqueducs, caniveaux. Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053--3680

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 30
Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58, chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières.
A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.
A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 (maison Tanghe-Verdonck).
A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1; rue de Juliers, 64.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76570

« UNION DES PATRIOTES ». — Groupe du Fresnoy. — Les adhérents sont priés de se rendre à la réunion mensuelle obligatoire qui aura lieu aujourd'hui jeudi 21 juin à 8 heures 1/2, chez Liénard, estaminet de l'Avenue du Lycée, 1, boulevard de la République. Très urgent.

LA COMMISSION de l'orphéon « Les Chœurs Réunis » prie les membres actifs d'assister aux répétitions qui auront lieu les vendredi et samedi 22 et 23 juin à neuf heures précises (dernières répétitions pour le festival de Béthune fixé au 24 juin). Les membres honoraires désireux d'accompagner la société à Béthune, sont priés de se faire inscrire au siège de l'orphéon, rue du Fontenoy 69, jusqu'à vendredi soir dernier délai.

TOURCOING

Deux graves accidents de travail. — Mercredi dans la matinée, une ouvrière du peignage de MM. Albert Mallard et Cie, rue de Guisnes, en voulant retirer une mèche de laine, a eu la main droite prise dans les peignes : les chairs de la face interne du poignet, ont été en partie arrachées; mais il n'y a pas de fracture. Le docteur Brunet, qui a été appelé à donner des soins à la blessée, a déclaré que l'incapacité de travail serait d'environ trois semaines.

— Un accident à peu près semblable s'est produit presque à la même heure à la filature de coton de MM. J. Desurmont et fils, rue de Bradford ; une ouvrière a eu la main droite prise dans un gill-box et le bras eût été infailliblement broyé si, grâce à un frein automatique, le métier n'avait été arrêté instantanément. Les docteurs Brunet et Bernard, qui ont donné leurs soins à l'ouvrière, estiment que l'incapacité de travail sera d'une dizaine de jours.

L'évasion de la gendarmerie. — César Poignet (et non Panier) n'est pas porté comme déserteur, comme on l'a dit par erreur, mais il est bien sous le coup d'un mandat d'arrêt contre lui, par le parquet de Lille le 26 octobre 1892, sous l'inculpation de vols qualifiés. Mercredi dans la journée, il était toujours à Mont-à-Leux, en train de faire la fête, avec les mêmes compagnons. Drouart, le tisserand qui était avec lui dans la cellule, la nuit de l'évasion, et qui a le sommeil si dur, a été conduit à Lille mercredi matin. Il aurait été, après un interrogatoire sommaire, remis en liberté provisoire.

— *P. S.* — Le bruit avait couru en ville que l'évadé avait été arrêté à Mouscron; mais on n'en savait rien à la gendarmerie. C'est un autre Poignet qui est recherché depuis longtemps comme déserteur. César aurait été condamné en 1890, par contumace, à 2 ans de prison.

L'exposition de photographies. — Nous venons d'apprendre que les clichés de M. E. Bataille, photographe à Tourcoing, qui ont servi à faire les épreuves exposées en ce moment dans le salon des Beaux-Arts, à l'Hôtel-de-Ville, ont été offerts gracieusement au comité des fêtes du Centenaire.

Ce don de M. Bataille, très apprécié par MM. les membres du comité, est un premier pas vers la formation d'un album de photogravures renfermant les principales vues de nos fêtes militaires. Cet album si nos désirs pouvaient se réaliser, serait composé d'environ 50 gravures et mis en vente par les soins du comité.

Nous aurons à revenir très-prochainement sur cette question intéressante et nous espérons pouvoir annoncer que M. Bataille, à qui nous adressons nos sincères félicitations, a trouvé de nombreux amateurs.

— Puisque nous parlons de cette exposition, nous devons signaler aussi l'excellent portrait de notre sympathique confrère Jules Watteuw, dessiné par M. Plouvier. Ce dessinateur, au talent duquel nous avons eu l'occasion déjà de rendre justice, a fait déjà le portrait de M. Louis Rosoor, directeur des *Crick-Sicks* et de plusieurs membres de la commission administrative de cette société.

Ducasse de quartier. — C'est dimanche prochain la ducasse de la Nouvelle-Aventure ; déjà la place qui porte improprement ce nom se couvre de baraques et de jeux de toutes sortes, manèges, vélocipède, fritures, etc.

Le succès de M. Desoubrie. — Une erreur a été commise en annonçant hier le succès de notre jeune concitoyen. M. Desoubrie suit au Conservatoire les cours de basson, et non ceux de trombone, comme il a été dit à tort.

Arrestations du jour. — La police a arrêté un sieur Eugène V..., déchargeur de bateaux, domicilié à Roubaix, sous l'inculpation de vol d'un porte-monnaie à l'un de ses camarades.

Marcq-en-Barœul. — *Le noyé du Pont Rouge.* — Le noyé retiré du canal, au Pont-Rouge, mardi matin, a été reconnu mercredi par son fils. C'est un nommé Pierre Verhouve, 49 ans, tueur ambulant de Wattrelos. Il était parti de chez lui, jeudi, à 11 heures du matin, pour venir à Marcq, et avait dit qu'il serait de retour vers trois heures. La famille de Verhouve, qui est honorablement connue, suppose que le malheureux est tombé accidentellement dans le canal.

Mouveaux. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal tiendra une courte séance dimanche prochain, après la grand'messe.

Il n'y a guère à l'ordre du jour qu'une question relative à l'emprunt de 9,000 fr. voté à une précédente séance, pour dépenses diverses, entre autres 2,700 fr. pour l'achèvement du pavage de la ruelle du Petit-Jésus.

L'emprunt devait être fait au Crédit foncier au taux de 4 fr. 10 0/0; mais le Préfet n'a pas approuvé cette partie de la délibération, trouvant plus avantageux pour la commune de s'adresser à la caisse de retraites pour la vieillesse, qui consent des avances aux communes à 3,85 0/0. C'est pour donner un avis conforme que les conseillers sont convoqués pour dimanche; ce jour a été choisi afin de n'avoir pas à les déranger dans la semaine pour une séance de quelques minutes.

Bondues. — *Cris séditieux.* — Dans la nuit de lundi à mardi, cinq jeunes gens, dont l'un âgé de 29 ans, appartenant à l'administration des ponts-et-chaussées ; et les quatre autres ayant moins de 20 ans, ont poussé sur la place, en présence de nombreux témoins, les cris de : « Vive l'Allemagne ! A bas la Patrie ! A bas la France ! » Une enquête est ouverte.

Roncq. — *Un singulier accueil.* — Un marchand de liqueurs, Léon Polderman, 41 ans, taillé en hercule, voyant entrer chez lui, mercredi, un vieillard de 66 ans, Henri Valcke, cordonnier, rue de Lille, à Roncq, qui venait lui acheter de la limonade, saisit une chaise, et, sans motif aucun, en asséna un coup sur la tête de son client, qui tomba, couvert de sang. Polderman, qui était ivre, a été arrêté et conduit à Lille, où il a été écroué. La blessure de Valcke entraînera une incapacité de travail de huit jours.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

L'élection du canton sud-ouest. — M. le docteur Lemière adresse la circulaire suivante aux électeurs du canton de Lille-Sud-Ouest :

» Mes chers concitoyens,

» Les membres du comité républicain libéral m'ont offert la candidature au conseil général. J'ai accepté cet honneur, non par ambition, mais par devoir.

» Mon programme est celui que vous avez deux fois fait triompher sur le nom de votre dévoué représentant, M. Ernest Loyer.

» Républicain convaincu, j'estime que le gouvernement que la France s'est donné doit obtenir l'adhésion de tous les citoyens, mais, en même temps, qu'il doit assurer à ces citoyens une bienveillance égale, la justice pour tous, le respect des convictions de chacun, l'égalité dans les droits, conséquence nécessaire de l'égalité dans les devoirs.

» *Je suis donc partisan d'une politique d'apaisement et de liberté dans la République et par la République.*

» Au point de vue social, mes déclarations ne seront pas moins nettes. Fils de modestes commerçants de ce canton où je suis né, j'ai puisé dans les exemples et les leçons des miens l'amour du peuple dont je suis et des ouvriers.

» C'est vous dire que toutes les mesures qui ont pour but d'améliorer le sort des travailleurs comme celui des petits négociants, si durement atteints, trouveront en moi un partisan résolu. Dans les limites de mon mandat, je demanderai notamment l'établissement des caisses d'invalidité, la suppression des octrois dont notre canton profite si peu, quoiqu'il soit soumis aux mêmes taxes que les quartiers favorisés de la ville.

» Mettant à profit mes connaissances spéciales, je chercherai à faire améliorer les conditions hygiéniques déplorables d'une partie de cette circonscription où, dans certains endroits, les égouts n'existent pas. D'une manière générale, je défendrai résolument tous les intérêts d'un quartier tellement négligé que, dans la banlieue, beaucoup de rues ne sont même pas pavées et qui ne perdra rien à être pour la première fois, représenté au conseil général par un de ses enfants.

» Unissons-nous donc dans le même amour de notre quartier et de la patrie française et allons au vote aux cris de
» Vive le canton Sud-Ouest !
» Vive la République !

» G. LEMIÈRE
» *docteur en médecine.* »

La bande de bohémiens de la Madeleine. — Dernièrement, une bande de bohémiens était arrêtée à La Madeleine.

La justice avait eu de fortes présomptions sur la participation de ces bohémiens aux nombreux vols qui se sont commis à La Madeleine depuis quelque temps.

Après une minutieuse enquête, on n'a pu relever contre les inculpés aucun grief. Aussi, les a-t-on relâchés. Toutefois, l'un d'eux, le sieur Charles Hoffmann, âgé de 31 ans, a été maintenu en état d'arrestation. Il aura à répondre devant le tribunal correctionnel pour injures, outrages et rébellion contre le brigadier Saint-Léger de La Madeleine.

Société industrielle. — La prochaine séance du comité des arts chimiques et agronomiques, aura lieu le jeudi 21 juin, à 8 heures, au siège de la Société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire. Ordre du jour :

M. A. Buisine. Sur un nouveau procédé d'extraction du soufre des pyrites de fer, avec production simultanée de sulfate de fer. — M. René Paillot. Homéotrope de M. Gossart. Détermination rapide du degré d'alcool dans toutes les boissons. Recherches des alcools supérieurs et autres impuretés dans l'alcool vinique. — M. l'abbé Vassart. Sur les noirs d'aniline indégorgeables. — M. Lescœur. Le mouillage du lait.

La séance du comité du génie civil aura lieu le mercredi 20 juin, à 5 heures.

Bourse linière. — La situation reste généralement calme, les transactions en fils et en toiles sont limitées aux besoins courants. En lins de Russie également, les transactions sont insignifiantes. On continue à se plaindre vivement, au point de vue de la récolte sur pied, du mauvais temps. Des pluies torrentielles ont couché les lins, ce qui nuira considérablement au rendement et à la qualité.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — Voici le programme du concert qui sera exécuté, aujourd'hui jeudi, sur la place de la Liberté, par la fanfare de cavalerie l'*Union des Trompettes*, sous l'habile direction de M. F. Jacquemain.

Première partie : 1. L'Alabama, pas redoublé, F. Jacquemain 2. Grande fantaisie couronnée au concours du Cateau, en division supérieure, id : 3. Polka pour basse, (soliste M. Soris) id. Deuxième partie : Air varié, F. Jacquemain; 2. France et Russie, grande valse, id.; 3. Le Chant du départ, arrangé par F. Jacquemain.

Une fête d'escrime remise. — La fête d'escrime, organisée par M. Louis Dubus, professeur à Roubaix, et qui devait avoir lieu dimanche prochain, au Café Pandore, est remise au dimanche suivant, 1er juillet, en raison du concours hippique et des fêtes de Lille.

Tourcoing. — La Fanfare des Trompettes et l'Orphéon l'Union Fraternelle, exécuteront le jeudi 21 juin 1894, à huit heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grand'Place les morceaux suivants : Les Trompettes : 1. Pas redoublé, J. Bodin; 2. Fantaisie; id. L'Union Fraternelle : 3. *La Violette*, chœur, Pailliard; 3. *Retour d'exil*, chœur, Saintis. — Les Trompettes : 5. Fantaisie, J. Bodin; 6. Polka, id.

Lille. — *La nouvelle troupe du Grand-Théâtre.* — M. Viguier, directeur du Grand-Théâtre, a constitué ainsi les troupes d'opéra, de drame et de comédie pour la saison prochaine, à Lille :

Opéra. MM. Gogny (de l'Opéra), 1er ténor en tous genres, en ce moment en représentation à Vichy; Goffoel, 2e ténor, des premiers au besoin. (Depuis trois ans à Liège) ; Daguin, 1er ténor d'opérette, trial d'opéra-comique. (Théâtre des Folies-Dramatiques et de la Gaîté) ; Bars, baryton en tous genres. (Anvers) ; Hourdin, de l'Opéra, basse en tous genres, deux saisons consécutives au théâtre du Hâvre; Arnaud, 2e basse des premières (Marseille) ; Almanz, laruette ; Mmes Lemeignon, chanteuse légère (Nice et Genève) ; Lise d'Ajac, de l'Opéra-Comique (mezzo-soprano); De Meryanne, 1re dugazon (Anvers); Honsberg, 2e dugazon des premières (Besançon) ; Arnal, mère dugazon (Lille).

Drame et comédie. — MM. Dorfer, grand premier rôle (Château-d'Eau); Mosmer, jeune premier rôle (Reims); Contard, grand premier comique (Marseille, Toulouse, Bordeaux); Baury, premier comique marqué (Bordeaux); Dutertre, père noble, régisseur de drame et de comédie; Chevrenil, grand 3e rôle (Toulouse et Lyon. Mmes Dorfer, 1er rôle jeune (Château d'Eau); Paule de Lille, 1re soubrette; Petit, duègne; Almanz, 2e soubrette coquette (Lille); De Beer, 1re ingénuité, jeune première (Toulouse).

Quant au programme lyrique de la saison, M. Viguier a fait savoir à la municipalité qu'il se proposait de monter l'*Attaque du Moulin*, *Phryné*, *Samson et Dalila*, le *Tannhaüser* et le *Cid*.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 20 juin.* — TOUJOURS LA FRAUDE. — Marie Montagne, 31 ans, soigneuse à Roubaix, deux mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende.

MAUVAISE HUMEUR. — Au moment où deux gamins se battaient rue de Babylone à Roubaix, un passant voulut intervenir pour prendre parti. L'agent Vandenberghe survient à son tour et est interpellé par l'homme qui voulait se poser en arbitre et qui adressa au représentant de l'autorité des épithètes moins que gracieuses. De là conduite en règle au poste. Le prévenu, Louis Heuls, qui est rentreur et est âgé de 51 ans, est condamné à huit jours d'emprisonnement.

INDÉCENCE ET IMPOLITESSE. — Un jeune homme de vingt-trois ans, teinturier à Croix, Henri Descamps, avait en pleine rue une attitude inconvenante. Un agent veut rappeler à la dignité Descamps qui lui répond par des outrages, parmi lesquels une appellation plus anodine il est vrai. Il dit en effet à l'agent : « Tais-toi, petit jeune homme de l'Epeule ». Coût : quarante jours.

ENTRAVE A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. — On sait que la police avait arrêté deux ouvriers peigneurs de l'établissement Fouan-Leman, à Tourcoing, lesquels avaient voulu empêcher d'autres camarades de continuer à travailler et les contraindre à faire grève : ils leur avaient même porté des coups. On entend seulement deux ouvriers; mais le tribunal ordonne un supplément d'instruction et renvoie l'affaire au 25 juin.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du mercredi 20 juin.* — UNE MAISON sise à Roubaix, à l'angle des rues Monge et du Tilleul, à usage de commerce sur baisse de mise à prix laquelle est fixée à 6,000 fr. Adjudicataire : Me Boitel pour 11,300 francs.

— *Audience civile du 20 juin.* — LES ACCESSOIRES D'UNE MINOTERIE. — Une personne de Lille avait obtenu une inscription hypothécaire de 200.000 francs sur une minoterie sise à Roubaix et avaient été affectés à cette garantie, non seulement les bâtiments, mais encore les chevaux, voitures, sacs à farines, en un mot tous les accessoires servant à l'exploitation de l'établissement. Ultérieurement, tous ces accessoires avaient été donnés en gage à un autre créancier, lequel prétendit avoir le droit d'être payé par préférence sur le prix, en raison de ce que ces objets n'avaient pu être atteints par l'hypothèque, ne constituant pas, disait-il, des immeubles par destination. Le tribunal a, au contraire, décidé que tous ces objets avaient bien été considérés comme des immeubles par destination, conformément d'ailleurs au texte de la loi et à la jurisprudence : donc le prix provenant ou à provenir de tous les accessoires désignés sera attribué au créancier hypothécaire.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

De Roubaix à La Madeleine

Roubaix, le 20 juin 1894.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Je crois devoir appeler votre attention sur le procédé, au moins singulier, que la Compagnie du chemin de fer vient de mettre en vigueur.

FEUILLETON DU 21 JUIN 1894. — Nº 2

CE QU'ELLE VOULAIT

par Pierre MAEL

I

Mlle de Tréganne tira de sa poche une clef artistement ciselée, l'introduisit dans une serrure non moins artistique, et fit rouler la porte de fer qui s'écarta avec un bruit métallique et grave. Elle fit entrer Jeanne, et toutes deux allèrent s'agenouiller sur des prie-Dieu de velours bleu accompagnés de bancs à dossier.

L'oratoire était orné avec un goût sobre et délicat. Quatre vitraux choisis avec une sûreté de goût et une piété scrupuleuses y versaient une douce lumière, tout à fait propice à la méditation. Les murailles étaient revêtues de marbre blanc. Un petit autel, également en marbre blanc, permettait de dire la messe dans les occasions solennelles. Audessus s'élevait un crucifix d'argent, et devant le tabernacle une madone de plâtre colorié étendait ses mains chargées de grâces.

Andrée de Tréganne s'était plongée tout de suite en une absorbante oraison. Jeanne, un peu en arrière, priait, elle aussi, pour les intentions de sa compagne, encore bien vaguement connues d'elle. Elle pouvait voir que la vieille demoiselle pleurait. Peu à peu l'âme de l'enfant se pénétrait de toute la poésie latente en ces choses nouvelles pour elle. Elle voyait bien qu'on l'initiait à un drame dont le secret lui échappait encore, mais dont on lui avait promis la révélation. Et la curiosité féminine qui s'éveillait en elle ne nuisait aucunement à l'intérêt que lui inspirait ce spectacle. Quoi qu'elle eût dit précédemment à Mlle de Tréganne, elle n'en était pas moins Bretonne, ainsi que celle-ci le lui avait rappelé, et par conséquent pourvue de la sensibilité un peu taciturne de sa race.

Or, tandis qu'elles priaient en commun, la brise courait à travers les branches des arbres environnants. Un lent et doux murmure s'élevait autour d'elles, pareil à un écho de leur propre prière. La nature paraissait s'associer à leur tristesse, s'unir à leur supplication. Petit à petit, la rieuse de naguère se sentait envahir par la mélancolie suave de ce milieu, et elle goûtait la douceur de cette méditation qu'elle ne comprenait pas. — Andrée de Tréganne lui avait parlé d'un souvenir qui avait trente-cinq ans de date. Elle devinait sous cette mémoire du cœur un attachement pieux qui avait été sans nul doute un grand amour à l'origine.

Quand elles quittèrent l'enclos sacré, Jeanne vit les paupières rouges de sa campagne. Elle ne posa pas une seule question. Ce fut la vieille demoiselle elle-même qui tint sa promesse et fit le récit promis.

— Jeannette, dit-elle, c'est une douloureuse, une touchante histoire que celle de cette petite chapelle. — Je suis vieille aujourd'hui, délaissée du monde, dont je ne m'inquiète guère, à vrai dire. Mais il fut un temps où j'étais jeune comme vous, et même ceux qui m'ont connue alors ont assuré que *je n'étais pas sans quelque charme*.

J'étais alors une fille très fière de mon nom, de ma fortune, et surtout de ce que je croyais être ma beauté. Je tenais les soupirants à distance, me réservant de faire mon choix à bon escient et d'imposer tous mes caprices, même les plus désagréables, à l'élu de mon cœur.

Or, il y avait dans notre entourage un grand et beau garçon, de famille très distinguée, quoique non noble, de mérites et de vertus plus remarquables encore que ses qualités extérieures. J'éprouvais au fond du cœur une sympathie pour lui plus grande que je ne voulais me l'avouer à moi-même, et, chose bizarre! je ne lui témoignais en toute circonstance que le contraire de ce sentiment. Il m'aimait, lui, profondément, passionnément, sans me le dire, et, aujourd'hui encore, quand je me rappelle la muette adoration que je lisais parfois dans ses prunelles, lorsqu'elles se fixaient sur moi, je me sens toute bouleversée, et je me reproche mes dédains, mes inexcusables duretés d'attitude et d'expressions, — Il était pauvre, et cela le rendait timide. Il souffrait en silence, et si, parfois, je devinai cette souffrance, j'eus la cruauté de n'y point compatir. Je le désespérai.

Un soir, il vint me faire ses adieux. Oh! cette séparation! J'en ai sans cesse le souvenir présent à ma pensée! Je n'aurais eu qu'un mot à dire pour le retenir, pour faire éclater l'aveu sur ses lèvres.

C'était le bonheur que Dieu m'envoyait. Je repoussai le bonheur, je ne prononçai pas le mot décisif. Pour la première fois de ma vie je lui serrai la main ; ce fut la dernière.

Il quitta Quimper le lendemain. Pendant six mois, j'ignorai ce qu'il était devenu. J'appris alors seulement qu'il avait voulu marcher sur les traces de ces hommes vaillants et hardis qui s'étaient fait les explorateurs de l'Afrique. Il marchait à la mort; il la trouva, en même temps que la gloire. Car la gloire s'empara de son nom et le publia par tout le monde civilisé. Pendant trois années, il visita le continent noir, retrouva les sources du Nil, pénétra dans la région des Grands-Lacs, traversa cette même forêt redoutable qui a immortalisé de nos jours le nom de l'Anglais Stanley. Ce Français fit cela pour son pays, soutenu par le souvenir d'une fille ingrate et sotte qui ne méritait que son dédain. Arrivé à l'embouchure du fleuve Orange, il succomba dans une hutte de chercheur d'or.

Et un jour, je vis arriver à Quimper un missionnaire à longue barge grise. Il me remit une lettre d'adieux et de bénédiction. Le mort glorieux m'envoyait sa dernière pensée ; il me révélait le secret que *toute sa vie il avait gardé enfermé* dans son cœur, et me laissait le peu de bien qu'il possédait avec demande de faire dire quelques messes pour le repos de son âme.

J'ai tenté l'impossible pour faire rapporter sa dépouille en France. La chose n'a pas été faisable. Avec l'argent de son legs j'ai élevé la chapelle d'où nous sortons et où je vais prier tous les jours. Alors seulement je compris que je l'aimais aussi. Je renonçai au monde, et je vins vivre à Trévilet.

Voilà mon histoire, petite Jeanne. Faites-en votre profit. Ne brisez aucun cœur, ne découragez point un vaillant homme. A mesure que les années apportent leur expérience, on comprend mieux ce qu'est la vie, et l'on apprend à faire plus de cas d'un beau caractère que des agréments de la ville et des charmes de la société frivole au sein de laquelle on peut être appelé à vivre. Prenez garde de ne point vous tromper sur le compte de M. Audouard. De tous les hommes que j'ai rencontrés depuis ma retraite, c'est encore lui qui ressemble le plus à mon noble René Kéraudren, mort de chagrin et de découragement.

Elle prononça ces paroles avec une extrême douceur, du ton dont on fait la morale. Elles allèrent droit au cœur de Jeanne de Lanvern et la remuèrent profondément. Jamais encore on ne lui avait tenu pareil langage. Elle regarda avec un respect muet cette femme à cheveux blancs qui venait de lui faire sa confession. Elle la trouve majestueuse dans la simplicité de sa douleur. Et elle se dit alors que ce pays désolé était bien fait pour servir de cadre à une aussi fidèle constance.

Désolé ? Voici qu'en promenant ses regards autour d'elle, elle se prit à l'admirer, cette région qu'elle avait trouvée maussade et lugubre jusque-là. Le soleil qui la ranimait sous l'abondante rosée de ses gouttelettes lui donnait un aspect riant. La *terre paraissait réjouie, comme un visage de petit* enfant après les pleurs d'un rapide chagrin. Jeanne se dit qu'il devait faire bon vivre là, au foyer d'une chaude et sainte affection, de celles qui ne se lassent jamais, qui survivent à la séparation et se continuent de l'autre côté de la tombe.

Et quand elle rentra dans le grand salon du vieux manoir, égayé par la grande lumière du dehors, elle le trouva plus charmant dans sa paisible ancienneté que les salles de fêtes qu'elle avait pu voir à Paris, flamboyantes du feu des lustres et des bougies. Elle en eut comme une secousse. Désormais, elle l'aimait, ce pays naguère méprisé. Allait-elle donc aussi se mettre à aimer M. Jacques Audouard?

II

Aziliz interrompit la rêverie très douce de sa jeune maîtresse en lui tendant une lettre.

— Le facteur l'avait apportée chez nous, mademoiselle. C'est madame qui lui a dit que vous étiez ici. Alors il s'est chargé de vous la remettre lui-même.

Au seul vu de l'écriture, les pensées mélancoliques de Jeanne se dissipèrent. Elle se mit à sauter de joie.

— Une lettre de Marthe! une lettre de Marthe! s'exclama-t-elle avec cette gaîté enfantine qui est le grand charme des natures ouvertes et spontanées.

D'un sourire, Mlle de Tréganne l'autorisa à en prendre lecture.

Mais Jeanne se proposait de savourer cette lecture. Elle en différa donc l'occasion jusqu'au moment où elle serait rentrée chez elle.

Ce moment ne tarda guère. Après une collation faite de gâteaux et de confitures, comme cinq heures venaient de sonner, Mlle de Lanvern prit congé de sa vieille amie et, toujours escortée de la fidèle Aziliz, *regagna Pont-l'Abbé et le joli hôtel* Renaissance que son père avait fait restaurer avec soin.

— Eh bien ! demanda celui-ci à sa fille, as-tu passé une bonne journée chez notre vieille cousine Andrée ?

— Une excellente journée, papa, répondit Jeanne, qui brûlait d'impatience à la pensée de décacheter la lettre de son amie.

— Et, questionna à son tour Mme de Lanvern, la bonne cousine a-t-elle toujours ses manies ?

— Qu'appelez-vous « ses manies », maman ?

Un observateur eût pu lire une impression désagréable à ces mots sur les traits candides de la jeune fille.

— Ce que j'appelle ses manies? Mais il n'y a que toi pour ignorer cela, Jeannette ! Tout Quimper en rit. Je parle de cette espèce de culte des morts que professe tout particulièrement cette bonne Tréganne, ces visites au mausolée qu'elle a fait construire au beau milieu de sa propriété.

L'impression fâcheuse subie par Jeanne ne fut point dissipée par ces mots, au contraire.

Manies ! Etait-ce donc là le terme dont il fallait se servir pour caractériser cette mémoire du cœur qui, tout à l'heure, avait jeté dans l'âme de Jeanne une si pieuse émotion.

Ah ! Mlle de Trégane avait raison, décidément, quand elle jugeait sévèrement le monde et en parlait avec une sorte de dédain. Qu'était-il donc, ce monde, puisque sa mère, l'une des meilleures créatures que Jeanne eût jamais connues, s'exprimait avec une telle légèreté sur un sujet que sa fille avait trouvé plein de poésie et de grandeur ?

(*A suivre*) **Pierre Maël.**